Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	2000112	Le 23 février 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie au Bourgeonnet		(506) 658-4607
Adresse		
67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Jennifer Godin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les dossiers des enfants étaient bien organisés et conformes aux règlements.

Dans toutes les salles des bébés, les éducatrices ont pris le temps d'écrire les habitudes de manger et de sommeil de chaque un des enfants (qui boit quelle sorte de lait, nourritures, combien longues ils dorment, s'il dort avec une suce/toutou, des truque différent pour les consoler, etc). Quelle bonne idée de veiller a ce que tout le monde soit informé!

Il était observé que les éducatrices dans toutes les classes étaient attentifs aux besoins des enfants et jouaient par terre avec eux

La dernière pratique de feu a été effectué en janvier 2022, un rappel que les pratiques d'évacuation de feu doivent être effectués sur une base mensuelle.

original signé par
Jennifer Godin — Le 23 février 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
France Dargavel — Le 23 février 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date